

RÉPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

CERTIFICAT D'ÉTUDES SUPÉRIEURES DE RÉVISION COMPTABLE
SESSION DE DECEMBRE 2015
www.revisioncomptable.wordpress.com

ÉPREUVE DE COMPTABILITÉ

Durée : 4 heures - Coefficient : 2

Le sujet se présente sous la forme de deux parties indépendantes :

<i>Première partie</i>	<i>10 points</i>	<i>Page 2</i>
<i>Deuxième partie</i>	<i>10 points</i>	<i>Page 4</i>

-
- 1. Aucun document n'est autorisé.*
 - 2. Matériel autorisé : une calculatrice de poche à fonctionnement autonome, sans imprimante et sans aucun moyen de transmission, à l'exclusion de tout autre élément matériel.*
 - 3. Le sujet comporte 6 pages numérotées de 1 à 6 (y compris la page de garde).*
 - 4. Il vous est demandé de vérifier que le sujet est complet dès sa mise à votre disposition.*

SUJET

*Il vous est demandé d'apporter un soin particulier à la présentation de votre copie.
Toute information calculée devra être justifiée.*

PREMIÈRE PARTIE (10 points)

Dossier n° 1 : (4 points)

Dans le cadre de sa politique de mise à niveau et d'amélioration de ses performances, la société les Industries Tunisiennes "I.T" a acquis le 02/01/2014 une chaîne de production automatisée pour un montant de 1.200.000 DT. Cette chaîne comprend un logiciel de programmation des automates de commandes dont la valeur est estimée à 200.000 DT.

La durée d'utilité des équipements composant la chaîne de production est estimée à 10 ans. Celle relative au logiciel de programmation est estimée à 4 ans. Sur le plan fiscal, la chaîne de production automatisée est amortissable linéairement sur 10 ans.

Les travaux d'assemblage, de montage, d'installation et d'essais préalables à la mise en marche de la chaîne de production automatisée se sont étalés sur une période de 9 mois à partir de la date d'acquisition (durée habituelle pour des installations de ce genre). La mise en service effective est intervenue le 01/10/2014. Au cours de cette période de préparation, la société a engagé les dépenses suivantes :

- Travaux d'assemblage, de montage et d'installation des équipements : 100.000 DT (la moitié a été payée le 01/02/2014 et l'autre moitié a été réglée le 01/04/2014) ;
- Tests de bon fonctionnement des équipements : 40.000 DT (payés en bloc le 01/03/2014) ;
- Adaptation du logiciel au processus de production de la société : 60.000 DT (payés en totalité le 01/07/2014).

Pour financer les investissements et les travaux susvisés, la société "I.T" a contracté, le 02/01/2014, les emprunts suivants remboursables sur sept ans avec deux années de grâce :

- a) Un emprunt spécifiquement dédié à l'acquisition de la chaîne de production d'un montant de 1.200.000 DT et portant intérêt au taux annuel de 7% ;
- b) Un emprunt non spécifique d'un montant de 100.000 DT et portant intérêt au taux de 9% ;
- c) Un emprunt non spécifique d'un montant de 300.000 DT et portant intérêt au taux de 10%.

Les intérêts de ces trois emprunts sont payables annuellement à termes échus (au 31 décembre).

Travail à faire :

Préciser, en IFRS complètes, le traitement comptable des différents coûts entraînés par l'acquisition et l'installation de la chaîne de production et passer les écritures comptables qui s'imposent au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014, sachant que "I.T" est soumise à l'impôt sur les sociétés au taux de 25% (l'incidence de la taxe sur la valeur ajoutée sera négligée).

Dossier n° 2 : (6 points)

Le Confort du Foyer "C.d.F", est une société de vente en détail de meubles et d'articles électroménagers. Suite à la baisse de ses activités, elle a mis en place un programme marketing en vue d'accroître le volume de ses ventes.

Ce programme consiste en un système de collecte de points d'achat par ses clients. A l'occasion de chaque opération d'achat, le client cumule systématiquement des points correspondant à 20% du montant des achats au comptant et 10 % du montant des achats à crédit.

Les clients peuvent, ensuite, utiliser les points cumulés pour le règlement de leurs achats à raison de 20 points par dinar d'achat. Les clients ont droit d'utiliser les points obtenus jusqu'à la fin de la deuxième année qui suit celle de leur obtention.

Au titre de l'année 2014, vous disposez des informations suivantes :

- La société estime que les clients utiliseront 75 % des points qu'ils ont accumulés.
- Les ventes de la société s'élèvent à 3.600.000 DT dont 1.200.000 DT proviennent des articles électroménagers.
- Les ventes au comptant s'élèvent à 2.300.000 DT.
- Le taux de marque (rapport entre la marge brute et le prix de vente) est de 35% ;
- La société utilise la méthode de l'inventaire permanent pour les mouvements de stocks ;
- Les clients ont utilisé un total de 250.000 points pour payer leurs achats.

En outre, les ventes des produits électroménagers de la société "C.d.F" sont assorties d'une garantie d'un an sur les pièces et la main d'œuvre. Selon l'expérience passée, les coûts de la garantie s'élèvent à 1,25% du chiffre d'affaires. Au 01/01/2014, le montant de la provision pour garanties données à la clientèle est de 14.000 DT. Le coût des pièces et de la main d'œuvre afférentes aux garanties honorées au cours de 2014 est de 8.500 DT.

Par ailleurs, et pour les ventes de meubles de 2014, la société s'est engagée à offrir des cadeaux sous forme de tables de salon ou de lampadaires et ce sur la base de tirages au sort d'un client parmi chaque population de dix clients ayant acheté des meubles pour un montant supérieur ou égal à 5.000 DT et qui se sont inscrits auxdits tirages. Ces cadeaux seront remis à l'occasion du 10^{ème} anniversaire de la société "C.d.F" en février 2015.

L'analyse du chiffre d'affaires provenant des ventes de meubles au titre de 2014 a montré que 190 clients ont fait un achat pour un montant de 5.000 DT ou plus et que le nombre des clients inscrits aux tirages au sort s'élève 160 personnes.

Le coût d'achat et le prix vente sont respectivement de 292,500 DT et 450 DT pour les lampadaires et de 325 DT et 500 DT pour les tables de salon.

Les clients ont le choix entre l'un des deux cadeaux. A cet effet, la société estime que 60% des gagnants aux tirages au sort opteront pour les tables de salon.

Travail à faire :

Préciser, en IFRS complètes, les traitements applicables aux différentes transactions et autres événements réalisés par la société "C.d.F" et passer les écritures comptables appropriées relatives à chaque transaction ou événement pour l'exercice 2014, sachant que la société "C.d.F" est soumise à l'impôt sur les sociétés au taux de 25% (l'incidence de la taxe sur la valeur ajoutée sera négligée).

DEUXIÈME PARTIE (10 points)

Au 31/12/2014, la société anonyme "M" détient 70% du capital de sa filiale "F" et 10% du capital de l'entreprise associée "A". La société "F" détient, de son côté, 20% du capital de la société "A".

La participation de "M" au capital de la société anonyme "F" a été acquise en bloc le 01/07/2012 pour un coût d'acquisition de 900.000 DT.

La société anonyme "A" a été constituée au début de l'année 2013 avec un capital entièrement libéré de 500.000 DT. Les participations de "M" et de "F" au capital de "A" ont été acquises à la constitution pour un coût respectif de 50.000 DT et 100.000 DT.

L'assemblée générale extraordinaire de la société "F", réunie le 12/01/2015, a décidé une augmentation de capital entièrement réservée à un nouvel investisseur non actionnaire. En conséquence, elle a décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription pour la totalité de l'augmentation de capital portant émission de 25.000 actions nouvelles de 10 DT de valeur nominale chacune augmentée d'une prime d'émission. Le 30/01/2015, le nouvel investisseur avait souscrit et libéré la valeur d'émission des actions émises par la société "F".

La société "M" établit, depuis l'exercice clos le 31 décembre 2012, des états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie. Le périmètre des états financiers consolidés comporte exclusivement, outre la société mère, les sociétés "F" et "A".

Travail à faire :

- 1) Sur la base des informations fournies en **Annexe 1**, et en supposant que le cumul des comptes a été correctement effectué, il vous est demandé de :
 - a) Proposer tous les traitements qui s'imposent en consolidation au 31/12/2014 (y compris les écritures de partage des capitaux propres des entités intégrées globalement). **(4,5 points)**
 - b) Présenter le détail des capitaux propres consolidés et des intérêts minoritaires devant figurer au bilan consolidé de la société "M" au 31/12/2014. **(0,5 point)**
- 2) À l'aide de l'**Annexe 2**, déterminer la valeur d'émission d'une nouvelle action émise par la société "F". **(2,5 points)**
- 3) En supposant que la prime d'émission s'élève à 4,500 DT par action, il vous est demandé de passer dans le journal de consolidation relatif à l'exercice 2015, l'incidence de la dilution de la part d'intérêts de la société "M" dans "F", suite à l'augmentation de capital. **(2,5 points)**

N.B :

- (1) Les sociétés "M", "F" et "A" sont soumises à l'impôt sur les sociétés au taux de 30%. (Par hypothèse)
- (2) La fiscalité différée sera traitée conformément à la norme internationale d'information financière IAS 12, Impôts sur le résultat.
- (3) La question 2 est indépendante des deux autres.

Annexe 1 : Extrait des liasses de consolidation

- La structure des capitaux propres de la société "F", au 01/07/2012, se présente comme suit (en dinars) :

Capital	1.000.000
Réserves	60.000
Résultat net de la période	28.000

- L'évaluation à la juste valeur des actifs et passifs identifiables de la société "F", au 01/07/2012, a permis de dégager uniquement une plus-value sur un ensemble immobilier pour 160.000 DT (dont 60.000 DT pour la composante "terrain").
- La durée d'utilité résiduelle de la composante "constructions" est estimée à 10 ans au 01/07/2012.
- Les écarts d'acquisition sont amortissables sur 5 ans.
- L'examen des différences temporelles issues des comptes individuels de toutes les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation a permis de relever l'existence de provisions pour garanties données à la clientèle non déduites fiscalement et figurant au bilan de la société mère pour 100.000 DT au 31/12/2014 (dont 80.000 DT imputables aux exercices antérieurs).
- La société mère a débloqué, le 01/04/2013, un prêt de 200.000 DT à la société "F". La durée de remboursement de ce prêt a été fixée à 7 ans dont 2 années de grâce. Les intérêts payables annuellement à terme échu, à partir du 01/04/2014, sont décomptés au taux fixe de 7%.

Ce prêt, mobilisé sur les ressources propres de la société mère (sans recours au financement externe) a été contracté en vue de financer spécifiquement la construction du nouveau siège social de la filiale "F" (l'achèvement des travaux est prévu pour le début de l'année 2016). Au 31/12/2014, les charges d'emprunt encourues au titre dudit prêt ont été incorporées au coût des travaux en cours à hauteur de 15.750 DT (dont 3.500 DT imputables aux exercices antérieurs).

- Le 02/01/2013, la société "A" avait cédé à la société "F" un matériel industriel et avait réalisé une plus-value de cession de 20.000 DT. La durée d'utilité du matériel est estimée à 4 ans chez la société "F". Au 31/12/2014, ledit matériel figure parmi les immobilisations corporelles de la société "F".
- Le groupe applique la méthode de référence prévue par la norme NCT 38 pour la comptabilisation initiale des regroupements d'entreprises.
- Les capitaux propres issus des comptes individuels de chaque société se présentent au 31/12/2014 comme suit (en dinars) :

	M	F	A
Capital	2.000.000	1.000.000	500.000
Réserves	300.000	160.000	90.000
Résultat de l'exercice	270.000	120.000	40.000

Annexe 2 : Détermination de la valeur d'émission des actions de la société "F"

Le Conseil d'Administration de la société "F" avait choisi de déterminer la valeur d'émission des actions par référence à la valeur des capitaux propres calculée selon l'approche patrimoniale hybride [Actif Net Comptable Corrigé (ANCC) + Goodwill (GW)].

Pour déterminer le Goodwill, le Conseil avait choisi d'appliquer la méthode de la rente actualisée sur un horizon de 5 ans, en retenant un actif de référence (investissement à rémunérer) équivalent aux capitaux permanents nécessaires à l'exploitation (CPNE) de l'exercice clos le 31/12/2014.

Le Conseil avait choisi, en outre, de mettre en œuvre l'approche patrimoniale hybride compte non tenu de l'augmentation de capital envisagée (évaluation *pre-money*) en s'appuyant sur des états financiers provisoires établis au titre de l'exercice clos le 31/12/2014.

Le rapport du Conseil d'Administration présenté à l'Assemblée Générale Extraordinaire permet de relever les données suivantes :

- L'actif net comptable corrigé d'exploitation (ANCC_e) s'élève, au 31/12/2014, à 1.420.000 DT.
- Les capitaux permanents nécessaires à l'exploitation (CPNE) s'élèvent, au 31/12/2014, à 2.200.000 DT.
- Les dettes financières à long et à moyen terme s'élèvent, au 31/12/2014, à 768.000 DT.
- Les concours bancaires et autres passifs financiers à court terme s'élèvent, au 31/12/2014, à 100.000 DT.
- La capacité bénéficiaire liée à l'actif net comptable corrigé d'exploitation (CB_{ANCC_e}) telle que déterminée à partir du résultat net de l'exercice clos le 31/12/2014, s'élève à 157.778 DT.
- Les charges financières encourues, en 2014, s'élèvent à 40.000 DT (dont 8.000 DT se rapportent aux concours bancaires).
- Aucun élément hors exploitation n'a été identifié au 31/12/2014.
- Aucun complément de substance n'a été identifié au 31/12/2014.
- Le taux de rémunération de l'actif de référence (r) correspond au coût moyen pondéré du capital déterminé selon le modèle d'équilibre des actifs financiers (MEDAF).
- Le taux d'actualisation de la rente du goodwill repose sur les données suivantes :

Taux sans risque (R_f) :	6,325%
Prime de risque du marché ($R_m - R_f$) :	10,3%
Béta désendetté (β_{actif}) :	0,20
Coût de la dette (K_D) :	8%
Ratio ciblé D/(D+CP) :	37,50%